



Communiqué de presse – 20 juin 2017

Impact de l'éolien sur l'avifaune en France La LPO dresse l'état des lieux

Si des suivis environnementaux ont été menés sur de nombreux parcs éoliens français entre 1997 et 2015 par des bureaux d'études et des associations naturalistes, aucune analyse globale et consolidée n'avait été réalisée jusqu'ici. Pour la première fois, la LPO présente une étude approfondie de la mortalité des oiseaux imputables aux éoliennes à l'échelle nationale, identifie certains facteurs d'impact et émet des recommandations pour améliorer l'intégration des parcs éoliens terrestres en réduisant leur impact sur l'avifaune.

Durant un an la LPO a compilé et analysé 197 rapports de suivis réalisés sur un total de 1 065 éoliennes réparties sur 142 parcs français. Elle a ainsi récolté une masse de données importante mais a également constaté l'existence d'un certain nombre d'indicateurs limités : distribution géographique disparate, suivis parfois décorrélés des cycles biologiques des espèces identifiées, disparité des méthodologies mises en œuvre.

Constats

La mortalité demeure hétérogène

Le nombre de cas de collisions constatées est extrêmement variable d'un parc à l'autre et apparaît relativement faible au regard de l'effort de prospection mis en œuvre : 37 839 prospections documentées ont permis de retrouver 1 102 cadavres d'oiseaux. L'estimation de la mortalité réelle (prenant notamment en compte la durée de persistance des cadavres et le taux de détection) varie selon les parcs de 0,3 à 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an, des résultats comparables à ceux obtenus aux Etats-Unis (5,2 selon Loss et al, 2013) ou au Canada (8,2 selon Zimmerling et al., 2013).

Les passereaux en migration et les rapaces nicheurs sont les espèces les plus impactées

Les migrateurs, principalement des passereaux, représentent environ 60 % des cadavres retrouvés. Les roitelets à triple bandeau et les martinets noirs, impactés principalement lors de la migration postnuptiale, sont les espèces les plus dénombrées sous les éoliennes françaises. Les rapaces diurnes, représentant 23 % des cadavres retrouvés – principalement pendant la période de nidification – forment le deuxième cortège d'oiseaux impacté par les éoliennes.



Statut de protection et état de conservation

Sur les 97 espèces retrouvées, 75 % sont officiellement protégées en France. 10,2 % des cadavres appartiennent à des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux tels que le Faucon crécerellette, le Milan royal, le Milan noir ou le Busard cendré et 8,4 % appartiennent à des espèces considérées comme menacées sur la liste rouge française à l'instar du Gobemouche noir, du Bruant jaune, etc...

L'implantation des éoliennes dans ou à proximité des ZPS (Natura 2000) génère la plus grande mortalité

La mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1 000 m des Zones de Protection Spéciale (zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux) et elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces patrimoniales. (exemples..)

Les parcs les plus anciens – ceux mis en service avant 2004 – étant plus souvent que les autres situés dans des espaces naturels et à proximité des ZPS, il conviendra d'être très vigilant pour toute démarche qui consisterait à simplifier leur renouvellement sans prise en compte sérieuse des enjeux biodiversité.

Conclusions

En substance, la LPO préconise un certain nombre de recommandations :

- Élaborer sans plus tarder un protocole de suivi robuste applicable à tous les parcs éoliens afin de conforter dans le temps le suivi de l'impact des parcs en fonctionnement.
- Mieux prendre en compte les migrateurs nocturnes lors du développement des projets éoliens.
- Préserver les espaces vitaux des rapaces diurnes, premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population.
- Refuser l'implantation d'éoliennes à l'intérieur et à proximité des ZPS.

La LPO sera particulièrement vigilante sur les projets de simplification des autorisations préalables annoncés par le nouveau gouvernement, en particulier s'agissant du renouvellement des parcs les plus anciens.

Pour Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO : « les transitions énergétiques ne peuvent s'exonérer de la prise en compte de la biodiversité et sont condamnées à réussir ensemble ».

Informations complémentaires

(1) Étude téléchargeable sur :

http://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf

(2) Position de la LPO sur les énergies renouvelables :

<https://www.lpo.fr/la-mission-juridique/nos-positionnements>

(3) Les autres impacts potentiels de l'éolien sur la biodiversité ne sont pas pris en compte dans cette étude (dérangement des oiseaux et impacts sur les chiroptères) exclusivement consacrée aux oiseaux

Contacts carine.carbon@lpo.fr / relations media / 06 34 12 50 69 geoffroy.marx@lpo.fr / responsable du programme éolien et biodiversité / 05 46 82 12 34